



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 24 juin 2026 PORTANT REGLEMENTATION du STATIONNEMENT

Rue Dauphine

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 12 juin 2026, de Mme AKOURI Simone
- Afin de permettre le bon déroulement du déménagement au 17 rue Dauphine, 18250 HENRICHEMONT, le dimanche 05 juillet 2026
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général ;
- Vu l'arrêté municipal 2026-074 du 02 juin 2026

ARRETE :

Article 1^{er} : Vu l'arrêté du 02.06.2026 cité ci-dessus, le stationnement des véhicules est interdit devant le 17 rue dauphine. Etant donné que le 05 juillet 2026 est un dimanche et afin de permettre le bon déroulement du déménagement, le stationnement du véhicule sera autorisé devant le 17 rue dauphine, 18250 HENRICHEMONT, le 05.07.2026, de 7h à 18h

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise à disposition par les services techniques, et mise en place par l'intéressée.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et les restos du cœur sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260624-2026_083b-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026
Publication : 25/06/2026

Publié sur le site internet de la commune le 25.06.2026

